Le Monde.fr : Imprimer 28/02/12 11:58



Les limites fondamentales du référendum

LE MONDE ECONOMIE | 28.02.12 | 11h15



Nicolas Sarkozy s'est engagé, s'il était élu, à consulter les Français par voie de référendum sur des questions aussi diverses que l'indemnisation des chômeurs ou le droit des étrangers.

Il semble par là faire droit à un argument vieux comme la démocratie, exposé par Rousseau dans son *Contrat social*: "La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée (...). Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement."

Le référendum est supposé permettre aux citoyens d'exprimer leurs préférences. Et c'est là que les problèmes commencent.

En premier lieu, Nicolas Sarkozy se réserve l'initiative et la formulation des référendums. Or, comme l'ont montré Thomas Romer et Howard Rosenthal ("Bureaucrats Versus Voters", *The Quarterly Journal of Economics*, 1979), il est dans ce cas possible d'amener les électeurs à approuver une décision très éloignée de celle gu'ils auraient souhaitée.

DÉPART EN CAS D'ÉCHEC

Il suffit pour cela que l'option retenue en cas d'échec du référendum soit suffisamment désastreuse. C'est un levier dont le général de Gaulle a usé (avec un succès inégal), en annonçant avant chaque référendum son départ en cas d'échec.

Si l'objectif était de revitaliser la démocratie, il aurait été préférable d'accorder aux citoyens l'initiative du référendum, comme le prévoit la réforme constitutionnelle de 2008. Curieusement, le président de la République n'a pas jugé bon de publier la loi organique qui aurait rendu cette nouvelle disposition applicable.

Mais il ne suffit pas que les questions soient posées sans arrière-pensées. Encore faut-il que l'on soit capable d'en interpréter les réponses.

Imaginons que deux partis soient en présence : le parti "D", hostile à la hausse des minima sociaux, des droits de succession, et du nombre d'enseignants, et le parti "G" favorable à ces trois mesures. Supposons que la population soit répartie en quatre groupes.

Le premier comporte 40 % de la population, et adhère totalement au programme du parti D.

Les trois autres groupes, comptant chacun 20 % de la population, approuvent les deux tiers du programme du parti G, et rejettent chacun une proposition différente.

Ces trois groupes sont plus proches du parti G que du parti de D. Le parti G recueillera donc 60 % des suffrages.

Supposons maintenant que l'on décide d'organiser un référendum point par point. Chaque mesure proposée par le parti G

Le Monde.fr : Imprimer 28/02/12 11:58

recueillera 40 % des voix, et sera donc rejetée.

PARADOXE D'OSTROGORSKI

Une telle procédure conduirait ainsi à l'application de la totalité du programme du parti D, pourtant rejeté par la majorité! C'est le paradoxe d'Ostrogorski, qui montre une limite fondamentale du référendum : il nécessite que chaque question puisse être considérée indépendamment des autres.

La prudence exige donc de réserver cette procédure à des questions qui peuvent être considérées, en première approximation, comme indépendantes de toute autre. Si le choix d'une Constitution est peut-être de cet ordre, ce n'est certainement pas le cas des questions soulevées par Nicolas Sarkozy.

Il convient donc d'être circonspect et de retenir l'avertissement par lequel Rousseau conclut son raisonnement : "Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort ; il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement : sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde."

Thibault Gajdos, CNRS

Article paru dans l'édition du 28.02.12

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact |

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à subjette de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.